



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



en période de confinement

Déplacement des femmes victimes de violences

Pour tout déplacement relatif à une prise en charge des violences, les victimes peuvent utiliser l'attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case "déplacements pour motif familial impérieux".

La prise de plainte des victimes : reste une priorité dans le cadre du confinement

Privilégiez la plateforme de signalement des violences sexistes et sexuelles :

[/https://arretonslesviolences.gouv.fr/](https://arretonslesviolences.gouv.fr/)



Intervenants sociaux en police et gendarmerie : par entretien téléphonique ou courriel

Hôtel de police de Metz

☎ 06.20.03.29.27

💻 sissung.f@association-aiem.fr

Commissariat de police de Thionville

☎ 03.82.53.39.80 poste 157217

💻 victime-thionville@interieur.gouv.fr

Commissariat de police de Forbach

☎ 06 20 03 29 73

💻 iscg@cmsea.asso.fr

Gendarmeries de Boulay et Behren les Forbach

☎ 06 27 53 61 81

💻 iscg@cmsea.asso.fr

Gendarmeries de Fameck et Uckange

☎ 06 27 36 36 05

💻 intervenant-social-cgdthionville@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Gendarmerie de Maizières les Metz

☎ 06.07.15.09.28

💻 balmer.d@association-aiem.fr